



Les enfants à Carolles. Edmond Debon (Espace musée Charles Léandre, Condé-sur-Noireau)

Une école qui bouge !

Au printemps dernier, nous avons espéré qu'un bel été serait au rendez vous en 2018. Nous avons été si bien servis que nous n'oublierons pas de sitôt cette année. Elle incitera sûrement les estivants à venir profiter de nos températures estivales, agréables sans être caniculaires. Une rétrospective en image vous rappellera les bons souvenirs de l'été.

Comme chaque année, à la rentrée, nos regards se tournent vers l'école, toujours avec un peu d'inquiétude en ce qui concerne les effectifs. Ce sont encore 28 enfants qui, depuis la rentrée 2018 sont scolarisés dans notre école Marin-Marie, une école de village qui permet aux enfants de s'épanouir dès leur toute première année de vie scolaire dans un cadre exceptionnel de tranquillité. Comme tous les ans, et pour diverses raisons, quelques enfants qui pourraient rejoindre notre école, sont scolarisés ailleurs. Que tous les parents sachent que notre commune fait de son mieux pour accueillir tous ces enfants et un grand merci à l'équipe de parents d'élèves qui multiplie les initiatives pour valoriser l'école Marin Marie.

Nos projets d'investissement ont malheureusement cette année pris encore un peu de retard. C'est une difficulté que nous ne sommes pas les seuls à rencontrer et qui s'impose à nous. Un recours au tribunal administratif sur le permis de construire de la nouvelle salle culturelle nous fait prendre 8 mois de retard, alors que les travaux devaient commencer en septembre. Par ailleurs, la procédure de concours d'architecte pour la maison d'accueil temporaire, procédure portée par Granville Terre et Mer qui construira l'établissement sur Carolles, s'est révélée plus complexe et donc plus longue qu'initialement prévu. Les travaux devraient débuter en septembre prochain. Enfin, le parcours des peintres qui sera réalisé en coopération avec le Conservatoire du Littoral devrait en définitive voir le jour au printemps 2019. Par contre, les travaux de modernisation du réseau d'eau potable se sont bien déroulés. Nous vous parlons de tous ces travaux dans ce journal.

2019, c'est demain. Et c'est beaucoup de travail encore en perspective pour votre équipe municipale. En terme d'événements, je souhaite vous signaler que nous recevrons à nouveau au mois de juin, après une première réalisation en 2017, la troisième édition du King Ride Festival, organisé par Granville Terre et Mer. Au mois de septembre 2019, les Journées du Patrimoine, organisées à tour de rôle par une commune de notre ancien canton, se tiendront à Carolles, 10 ans après l'édition Carolles 2009. Merci d'avance à toutes celles et ceux qui voudront bien s'y impliquer de se faire connaître auprès de vos élus.

A vous toutes et tous, habitants et amoureux de notre village, il me reste à vous souhaiter une belle et heureuse année 2019.

Le Maire

Jean-Marie SÉVIN



La cérémonie des vœux du Maire aura lieu
le dimanche 13 janvier à 17 heures à la salle des Fêtes



Page 2:	Le mot du Maire	Page 11:	Un regard sur...
Page 3:	Diaporama de l'été	Page 12:	Au Fin Gourmet
Page 4:	L'école, nouvelle équipe, nouveaux projets		La recette du chef
Page 5:	Une APE trop géniale !	Page 13:	Mimi Vincent
Pages 6 et 7:	Un point sur les travaux		11 novembre
Page 8 :	Le stationnement	Page 14:	En bref
Page 9 :	Un peintre à Carolles, Edmond Debon	Page 15:	État civil
Page 10:	Les Gazelles du Marché	Page 16 :	Infos pratiques
	Le repas annuels des Cheveux Blancs		



Cette année l'école Marin-Marie connaît quelques changements.

Les 20 élèves de 2 ½ ans à 5 ans sont accueillis par Emilie ROMANET (aussi directrice) dans la classe des maternelles. Ils sont aussi entourés par Tiphaine BOUFFIGNY (ATSEM) tout au long de la journée.

La classe de CP-CE1-CE2 est composée de 7 élèves. Ils ont cette année deux enseignantes ; Elisa JACQUET (les mardis, jeudis et vendredis) et Laure BALTHAZARD-LAFORGUE (les lundis).



La cabane des partages, décorée par les élèves de l'école.



Tout au long de l'année, les deux classes vont travailler sur le thème du tour du monde. Ce projet va se concrétiser par deux temps forts :

Une classe découverte de deux jours et une nuit sur le thème de l'éveil musical. Les enfants participeront à des ateliers encadrés par les enseignantes et un intervenant musique au centre PEP de Saint-Germain-sur-Ay. Les enfants auront l'occasion de découvrir et de manipuler de nombreux instruments du monde entier.

Une exposition des œuvres visuelles des enfants qui sera organisée à l'école en juin. Celle-ci sera suivie d'une présentation des chants appris toute l'année.

Les enfants auront la chance de participer à différentes sorties culturelles :

Une séance de cinéma à la salle des fêtes de Carolles.

Un spectacle de magie à l'école de Jullouville.

Un spectacle vivant à l'Archipel de Granville.

Depuis l'an dernier, les élèves de l'école participent à des ateliers organisés par différentes associations de Carolles.

Ils ont peint la « Cabane des partages » de l'association Cultures Populaires avec l'aide de Sandrine BESNARD de Caf'Art Naüm.

Ils ont découvert le cycle de vie des plantes avec Victor MAES de Cultures Populaires en explorant la Vallée des Peintres.

Ils créeront un potager à l'intérieur de l'enceinte de l'école.



Un nouveau bureau pour une nouvelle année!

L'A.P.E de l'école Marin Marie a changé son bureau à l'occasion du deuxième Café Parents qui s'est tenu le 14 septembre. Après avoir rendu hommage à l'équipe précédente, dont la présidente Angélique Nigita, pour ses actions efficaces, un vote à main levée a désigné la nouvelle équipe.

Ont été élu.e.s: Miloud Mansour (président), Julie Trela (secrétaire), Sandra Chapdelaine (vice-secrétaire), Sophie Massot (trésorière) et Jessica Couin (vice-trésorière).

Dans un contexte de fermetures de classes dans le sud Manche, et en attendant la construction de logements, à l'horizon 2020, envisagée par la municipalité, les parents se tournent résolument vers des projets novateurs pour soutenir une école ambitieuse et dynamique, solidaire et écologique.

Les parents ont souhaité un fonctionnement de l'association plus participatif et ouvert sur tous les acteurs de la communauté éducative: les professeur.es, bien entendu, la mairie mais aussi le personnel et les différentes associations et partenaires qui prennent part à la vie de l'école.

Le lien avec les associations Cultures populaires, Ciné-club en Baie, Caf'Art'nAüm, les Fuites de Jazz veut être renforcé et élargi à d'autres associations. L'A.P.E. veut aider à promouvoir une école au cœur de la vie du village. Ainsi, chaque opération imaginée cette année est faite en partenariat privilégié avec une association du village et souhaite développer les liens entre les plus jeunes et les anciens.

Les parents d'élèves de l'école Marin Marie ont également fortement insisté sur leur volonté de proposer rapidement une restauration saine et bio, des activités tournées vers la nature et les arts.

Après avoir fêté Halloween au mois d'octobre, l'A.P.E. a imaginé des événements toute l'année pour récolter des fonds, tout en participant à la vie du village: Bourse aux jouets le 18 novembre (restauration sur place), séance de Cinéma de Noël ouverte à tous le 23 décembre à 17h00 (goûter et projection du film Le Pôle Express avec Tom Hanks – à partir de 6 ans-), grand concours de soupe bio ouvert à tous (lots à gagner) et le traditionnel repas d'été de la Garden Party (ouvert à tous cette année).

Accessible à tous pour 5 €, la carte d'adhérent vous offre une séance gratuite au Cinéma de Noël et des remises chez nos commerçants partenaires, les Carollaises et les Ciseaux de Vauban (que nous remercions!). Celle-ci est disponible, sur demande. Contactez l'A.P.E. pour tout renseignement, réservation ou inscription, sur facebook (APE Ecole Marin Marie Carolles) ou au 06.72.84.11.57.

Les bénéfices récoltés permettront de financer les projets imaginés par les enseignantes de l'école Marin Marie pour les élèves Carollais.



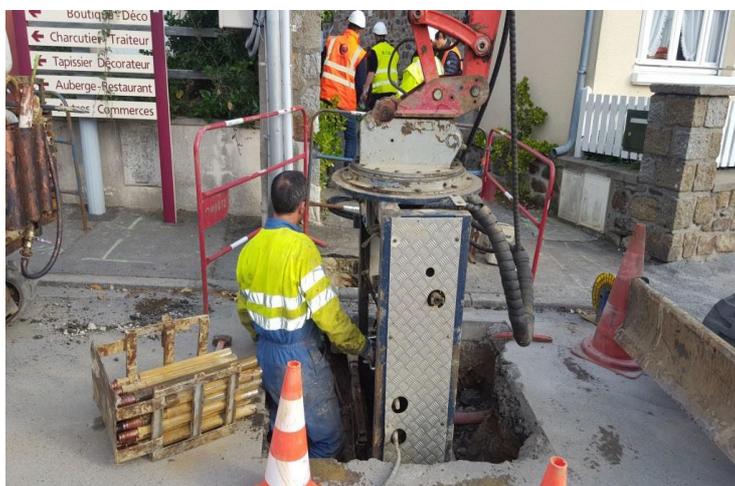
Fin du programme de renouvellement du réseau d'eau potable

Décidé en 2015, le programme pluriannuel de renouvellement du réseau d'eau potable de Carolles prévoyait trois tranches, l'objectif étant de finaliser le remplacement des canalisations entrepris par les précédentes mandatures. En effet, ces canalisations très anciennes présentant des fuites régulières, leur renouvellement permet de réduire les pertes en eau tout en améliorant le débit et la qualité de l'eau.

La première tranche de travaux, réalisée en 2016, a concerné la route de la Croix-Paqueray, l'allée Marius Dujardin et le chemin Ombragé. Les deux autres tranches, prévues sur deux ans, s'appliquaient à la route de la Plage, la rue de la Croix et la rue de la Poste. Elles ont été regroupées en 2018, année où la commune de Carolles a décidé de transférer sa compétence Distribution de l'eau potable au Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) qui a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le chantier a été programmé sur le dernier trimestre 2018, période permettant de limiter au maximum les problèmes de circulation.

Avant lancement des travaux, une information a été mise en place à l'intention des riverains et des commerçants et artisans de Carolles : un courrier leur a été adressé, et les réunions organisées en septembre ont fait salle comble, les représentants de la mairie, du SMPGA et de l'entreprise STURNO ont expliqué le déroulement des travaux ainsi que la mise en place de déviations, et répondu aux nombreuses questions des habitants.

Durant les travaux, l'équipe de suivi du chantier a rencontré de nombreux habitants pour les rassurer et leur apporter des précisions sur l'impact des travaux.



Ce chantier a nécessité la mise en place de plans de déviation, organisés en lien avec le Département, en cherchant à réduire au maximum la gêne occasionnée aux riverains. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise STURNO pour un montant de 338 876 € HT sur un linéaire de 830 mètres avec des techniques particulières de pose et de terrassement pour limiter l'impact sur la voirie, notamment la technique de micro-forage sous-terrain réduisant le nombre de tranchées transversales.

Parallèlement, les nouvelles usines de production d'eau potable construites par le SMPGA ont été rendues opérationnelles à partir de juillet 2018. Ces deux usines, situées à Saint-Pair et Avranches, interconnectées entre elles pour pouvoir répondre aux besoins du bassin du Sud-Manche, sont équipées des techniques les plus avancées de traitement de l'eau, notamment en termes de clarification et d'ultrafiltration.

L'ensemble de ces lourds investissements, dont les plus importants ont été rendus possibles grâce à la mutualisation intercommunale, permettra ainsi d'assurer une alimentation en eau potable de qualité constante pour l'ensemble des Carollais qui bénéficient désormais d'un réseau communal entièrement rénové.



Travaux de la salle des fêtes

Présenté dans le dernier numéro de Carol'Info, où en est le projet de nouvelle salle culturelle de Carolles ?

Le permis de construire, déposé en mars 2018, a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, entraînant de ce fait un retard dans le lancement prévu des travaux, lesquels ne devraient pouvoir débiter qu'à partir du 2ème trimestre 2019.

Afin de répondre aux besoins des activités habituellement organisées à la salle des fêtes, celles-ci se dérouleront pendant la durée des travaux à la salle de l'Amitié qui a été équipée en particulier pour organiser les séances de cinéma et cinéclub.

Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'un permis de construire modificatif, une convention ayant été conclue avec le SDEM 50 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche, pour prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la future salle, ces investissements étant pris en charge par le SDEM.

Enfin, en liaison avec l'agence départementale, un plateau ralentisseur est également prévu dans le cadre du projet. Ce futur plateau d'une douzaine de mètres linéaires, situé devant la future salle culturelle, a pour objectif de faire ralentir la circulation sur cette partie de la rue de la Division-Leclerc et de renforcer la protection des piétons. Il s'inscrit dans le cadre du plan communal de réduction de la vitesse des véhicules et de développement de la circulation douce au profit des piétons et des vélos.



Avancement du projet de la MAT, future Maison d'Accueil Temporaire de Carolles

Ce projet, lancé il y a plusieurs années à l'initiative de l'association Vivre et Vieillir dans son Village (VVV) va enfin pouvoir voir le jour grâce au portage assuré par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et par le CCAS de Saint-Pair.

La commune de Carolles fournit le terrain, situé sur le camping de la Guérinière. De son côté, Granville Terre & Mer réalisera les travaux de construction et d'aménagement, et le CCAS de Saint-Pair assurera la gestion du futur établissement. VVV sera en charge de l'animation.

Le projet, qui fait actuellement l'objet d'un concours d'architectes, sera implanté sur le terrain de camping, à la place du bâtiment des sanitaires qui seront reconstruits selon les normes actuelles à proximité de la maison médicale.

Cette implantation a pour objet de favoriser le maintien ou le retour au domicile des personnes âgées, tout en permettant aux aidants de bénéficier de répit. Une priorité du projet a été de réaliser l'établissement au cœur du village pour faciliter la mixité générationnelle et la bonne insertion au sein des activités de la commune, dans un environnement paisible.

Le début des travaux est prévu à l'automne 2019.

Comment stationner pour faire ses courses rue de la Division Leclerc ?



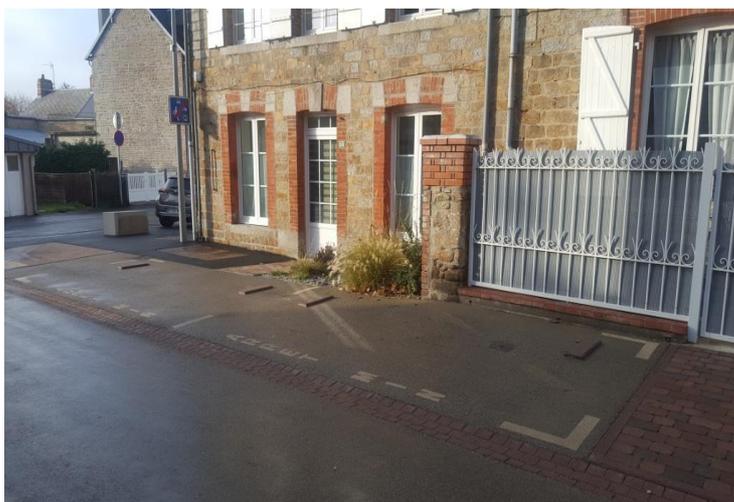
C'est à tous ces besoins de mobilité que répond l'aménagement de la rue de la Division Leclerc : développer la circulation douce pour que tous, parents, enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite, puissent marcher sur un large trottoir ; renforcer les points de rencontre et de convivialité avec l'installation de bancs confortables ; permettre aux vélos de remonter la bande cyclable ; et maintenir un stationnement de 14 places pour les voitures, notamment en créant des arrêts-minute afin de faciliter l'accès aux commerces.

De même, le parking de la Mairie a été augmenté de 12 places, permettant aux visiteurs un stationnement supplémentaire à proximité des commerces, très utile les jours de marché, ainsi qu'aux riverains pour laisser leur véhicule plus longtemps.

Les Carollais ont l'habitude de se rendre dans le centre de Carolles pour faire leurs courses. Et les gens de passage d'y faire une halte.

Le matin, les lève-tôt passent chercher leur pain et des croissants à la boulangerie, et prendre le journal pour avoir des nouvelles fraîches pour le petit-déjeuner. Et le dimanche matin, les familles font la queue pour choisir leurs gâteaux. A toute heure de la semaine, chacun peut également faire ses achats au 8 à Huit.

On peut se déplacer à pied (avec un chariot ou une poussette), en vélo ou en voiture (en roulant lentement pour respecter les piétons et les vélos dans la zone de rencontre).



Six arrêts-minute sont disponibles dans la rue de la Division Leclerc : un arrêt devant la boulangerie côté gauche dans le sens de la circulation et trois côté droit face à la boulangerie et le magasin de la presse Au Fil des Mots, ainsi que deux arrêts situés dans le bas de la rue face au 8 à Huit. Et, dans le même esprit, un arrêt-minute a également été créé devant la bar-tabac-PMU.

Comme leur nom l'indique, ces arrêts-minute sont destinés à stationner quelques instants (environ une dizaine de minutes) pour pouvoir se garer facilement et faire ses achats en toute tranquillité. A chacun donc de respecter ces règles de vie, pour le bien de tous, et de ne pas abuser trop longtemps de ces emplacements. Les riverains doivent notamment y veiller.

Vivre à Carolles, c'est aussi respecter des principes de civilité et de savoir vivre ensemble.



Né à Condé-sur-Noireau le 18 décembre 1846, Edmond Debon est le fils d'Eloi, chaudronnier et de Victoire, fille de boulanger.

Son père décède prématurément en 1852. En 1862, après de brillantes études, il travaille durant une dizaine d'années dans la fabrique de tissus tenue par sa mère, mais la crise cotonnière met la fabrique en péril.

Il s'installe alors à Paris et passe avec succès en 1873 le concours d'entrée de l'Ecole des Beaux-arts, puis fréquente l'atelier du portraitiste Carolus-Duran. Son excellent travail lui ouvre les portes du Salon du Portrait en 1877 pour le portrait de son frère Albert. Cette même année il épouse Marie Noémie Hangard.

Au milieu des années 1870 Debon découvre Carolles, il y retrouve son camarade d'atelier Ernest Simon. A la fin des années 1880 il fait construire, au Hamelet, une chaumière "La petite Normande" et un atelier, Edmond partage son temps et son travail entre Paris et Carolles qu'il fréquente l'été, donnant des leçons particulières.



Durant plus de dix ans il présente des œuvres aux Concours publics de la ville de Paris pour la décoration des édifices publics, des mairies en particulier, (1892 salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Paris) et pour lesquelles il reçoit de nombreux prix, sans abandonner pour autant les aquarelles et les portraits qu'il présente au Salon des Artistes, parmi lesquels "La Récolte du varech à Carolles" obtient une médaille au Salon de 1898, acheté par l'état qui en fait don au Musée Baron-Martin de Gray (Haute-Saône)

Peintre reconnu et honoré, (Palmes Académiques en 1889), il est nommé Directeur artistique de la galerie de la Madeleine en février 1890. En 1897 il présente 103 aquarelles de Paris et de la région de Carolles. Son travail est salué par la critique artistique qui le classe comme "un des plus brillants aquarellistes" (journal des artistes mars 1897)

Vers la fin des années 1890 il séjourne de plus en plus longuement à Carolles, participant à plusieurs salons organisés au Casino de Jullouville par la "Société des Amis des Arts". Il décède à Carolles le 2 mars 1922.

L'Atelier à Condé-sur-Noireau présente au public des aquarelles, des portraits et des panneaux décoratifs ; beaucoup d'autres œuvres sont regroupées dans des musées parisiens ou des mairies.



Chaque jeudi, Guilaine Gautier-Lepage et Flavie Eve animent le marché de Carolles : Guilaine -dite Gigi- dans son stand de galettes et grillades et Flavie – dite Flav- en vendant ses fromages affinés. Le projet de participer au Rallye Aïcha des Gazelles a germé il y a deux ans, un jeudi matin, comme un défi ...

Et Gigi et Flav aiment les défis. Elles s'inscrivent donc au Rallye des Gazelles 2019 (du 15 au 30 mars) et Tony et François, leurs compagnons, n'ont pas eu d'autre choix que de les suivre !

« Ce rallye incarne de vraies valeurs humaines, solidaires, environnementales et de partage » Neuf jours d'aventures, une course 100% féminine en 4 X 4, 2500km de hors piste, sans GPS et privilégiant l'écoconduite. Les voitures roulent au bio-gazole, avec une compensation des émissions de CO2. C'est aussi un rallye solidaire, soutenu par l'association Cœur de Gazelles, reconnue d'intérêt général pour son action auprès de la population marocaine (pédiatrie, gynécologie, optique, dentaire, ophtalmologie, alphabétisation, construction d'écoles, accès à l'eau...). Le budget d'une telle aventure s'élève à 30000€, les postes les plus importants étant l'inscription et la location du véhicule. C'est pourquoi nos deux protagonistes ont déjà organisé deux soirées, dont une à Carolles, pour récolter des fonds.

Lors du marché spécial du dimanche 23 décembre, elles proposeront du vin chaud afin gonfler leur cagnotte. Faisons-leur bon accueil !

La commune de Carolles soutient l'action généreuse de ces deux baroudeuses infatigables. Témoignez-leur votre soutien car, c'est sûr, en mars, elles porteront haut les couleurs de notre village !

Facebook : Les Gazelles du Marché
Mail : flavieeve@hotmail.fr
Sites officiels : www.rallyeaichadesgazelles.com
www.coeurdegazelles.org

Le repas annuel des Cheveux Blancs

Vendredi 9 novembre, les Carollais de 75 ans ans et plus étaient conviés au repas annuel des Cheveux Blancs, repas qui avait pour thème, cette année : les oiseaux.



Monsieur Sévin, Maire de Carolles a accueilli les 65 participants ; chaque table était présidée et servie par un élu.

Pendant l'apéritif, les doyens du jour ont été mis à l'honneur: Madame Taupin (97ans) et Monsieur Lenoir (98 ans). Le repas était préparé par Monsieur Holley, nouveau boucher de Carolles, pour les entrées et Laurent Beltoise qui a ravi les papilles des convives ensuite.

Pierre Pichard et Serge Lelièvre ont animé la journée en chantant des chansons traditionnelles reprises par les convives.

Après le repas, Fabrice Cochard, de l'association GONm est venu présenter un exposé très intéressant sur nos oiseaux des falaises. Un joli moment de convivialité et d'amitié tel qu'on les aime.

Jules Brécin : Le kayak une passion

Jules, qui a toujours habité à Carolles, a commencé le kayak à l'âge de 9 ans alors qu'il était à l'école Marin Marie. Il a ensuite intégré une section sport étude kayak au Collège de la Chaussonnière d'Avranches où il s'est initié au kayak polo et très vite il a intégré l'équipe UNSS et remporté plusieurs titres de champion de France. Il a découvert la course en ligne plus tardivement et en fait aujourd'hui sa discipline. Son engagement sportif et son dernier titre de champion de France sur 200 mètres lui ont permis d'intégrer le collectif France et de disputer sa première compétition internationale en septembre en Pologne où il décroche la 6^{ème} place aux Olympic Hopes. Son niveau de performance et ses résultats scolaires lui ont donné accès au pôle espoir de Caen où il poursuit ses études (classe de seconde générale depuis la rentrée).



En 2019, Jules intégrera la liste ministérielle des sportifs de haut niveau dans la catégorie « relève » et il est actuellement identifié par la fédération de kayak parmi les 6 jeunes athlètes masculins potentiels pour les JO de Paris 2024.

Serge Levilland récompensé



Serge Levilland, président de l'Entente Sportive Carolles-Jullouville de tennis de table, a reçu la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports, pour son engagement sportif et bénévole dans son club et au Comité Départemental.

Originaire de Mayenne, arrivé à Carolles en 1968, il s'est très vite essayé au tennis de table. Première licence en 1969, Jean Duval préside alors le club carollais.

Depuis, Serge assume différentes fonctions : joueur, arbitre, organisateur et président du club. Bien qu'ayant quitté la compétition en 2003, il joue toujours pour le plaisir et essaie d'attirer et de garder les jeunes dans le club.

La médaille reçue lors d'une assemblée du comité départemental récompense un engagement de quarante-cinq ans auprès des jeunes en particulier.

Merci, Serge, pour toutes ces belles années passées ... et à venir !



Qui êtes-vous, Monsieur Holley ?

J'ai 52 ans, ma femme et moi avons deux filles et un garçon et j'ai deux petits-enfants.

Depuis quand avez-vous repris « Au Fin Gourmet » ?

Je cherchais à me mettre à mon compte et j'ai appris qu'il y avait un commerce en vente à Carolles. Je suis arrivé le 4 juin, pour la saison estivale.

Où exerciez-vous auparavant ?

J'étais boucher à Avranches, dans la boucherie-charcuterie-traiteur Groazel.

Quelles sont vos spécialités culinaires ?

Les terrines et les pâtés, les boudins blancs et noirs, les paupiettes de veau, l'agneau de prés salés...

Proposez-vous aussi des plats du jour ?

Oui, bien sûr et j'ai compris que c'était une attente des Carollais. Il est possible de réserver une ou plusieurs parts par téléphone la veille ou le matin même. De plus, le samedi et le dimanche, je fais rôtir des poulets à la broche... Pour les fêtes de fin d'année, je propose une carte de mets fins.

Quels sont vos jours d'ouverture ?

Le magasin est ouvert du mardi au samedi, (8h-12h45/15h-19h) et le dimanche (8h-12h45)

Au Fin Gourmet

1 rue de la poste

02 33 61 87 88

Nous lui souhaitons une belle réussite à Carolles !

La recette du chef

Poire pochée, cannelle et vin d'épices panais rôtis au miel et romarin

Pour 4 personnes :

4 poires conférence, jus de citron pour l'oxydation
Sirop de cuisson : 40g de sucre, 1/4 de vin rouge,
3/4 d'eau, 1 bâton de cannelle

Panais au miel :

200g de panais épluchés

Sirop de cuisson : 1 branche de romarin, 80 gr de
sucre, 4 grains de poivre, 1/2 l d'eau

80g de miel pour caraméliser

Coulis de fruits rouges

Sorbet à la poire

Décoration



Progression :

Faire le sirop pour le pochage des poires, éplucher les poires, les citronner, mettre en pochage à frémissement durant 20 à 30 min suivant leur taille.

Récupérer 100ml du jus de cuisson, faire bouillir, ajouter la poudre d'agar-agar ou gélatine trempée dans de l'eau après ébullition. Refroidir et mixer avant de servir. Réserver au frais

Pour les panais :

Préparer le sirop : ajouter les panais détaillés suivant leur taille

Cuire un dizaine de minutes

Égoutter, mettre le miel à caraméliser, ajouter les panais, bien mélanger.

Décorer suivant votre inspiration, servir tiède.

Auberge de Carolles
1 parvis Saint-Vigor
02 33 69 16 05



Marie Vincent a soufflé ses 100 bougies le 7 octobre à Carolles. Elle est née le 7 octobre 1918 à Carolles, au lieu-dit « la Chevallerie ». Son père, Marius Blouet, né à Carolles en 1891, était douanier. Sa mère, Victoire Guénégo était née la même année, dans le Morbihan. La famille de Marie quitte Carolles alors qu'elle n'a que deux ans et s'installe au Havre.

Marie obtient son certificat d'études primaires et un brevet d'enseignement industriel avant de devenir modiste en chambre. On la surnomme « Mimi-Modes ». Sa grande fierté est d'avoir coiffé Madame Coty, femme discrète et simple, et les épouses des commandants des paquebots transatlantiques ainsi que les femmes de la haute-société havraise. A l'âge de la retraite, elle revient avec son époux, Monsieur Vincent, vivre à Carolles où elle a conservé des souvenirs de vacances chez sa grand-mère. Depuis quarante ans, elle vit à l'étage de sa maison et descend régulièrement les marches qui la mènent à son jardin dont elle est si fière. Toujours aussi vive d'esprit, sans faille de mémoire, elle raconte les anecdotes et péripéties de sa vie avec beaucoup d'humour.



Pour son centenaire, elle a convié ses amis - « des gamins de 60 à 70 ans » - à la salle de l'Amitié pour un repas préparé par Laurent Beltoise. Monsieur et Madame Esnouf, ses fidèles voisins et amis, supervisaient la journée. Jean-Marie Sévin, en lui remettant un bouquet de fleurs blanches, lui a dit que sa bonne santé venait sûrement de la qualité du climat de Carolles. Et, lui demandant quel était son secret pour rester aussi pétillante et pleine de vie, elle a confié, l'œil malicieux : « j'ai bien mangé et j'ai bien bu ».

11 novembre 1918 - 11 novembre 2018



Les Carollais ont célébré le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice, rassemblés autour de Mr Sevin, Maire et des Anciens Combattants menés par leur nouveau Président :Monsieur Pascal Ducret.

À cette occasion, Monsieur Ducret a décoré Monsieur Lorent de la médaille des porte-drapeaux (30ans) Après le pot traditionnel à la salle de l'Amitié, l'association des Anciens Combattants a proposé la projection du film « la chambre des officiers » pour clore cette journée du souvenir.

Quelques dates à retenir :

Cinéma de Noël ouvert à tous le 23 décembre à 17h00 (goûter et projection du film Le Pôle Express avec Tom Hanks – à partir de 6 ans- organisation APE voir p.13)

Rencontre Littéraire : Samedi 26 janvier, Marie Sizun pour « Les sœurs aux yeux bleus » chez Arléa, salle de l'amitié à 18h, date en mars (à préciser)

Séances de cinéma : Samedi 20h30

22/12 12/01 26/01 16/02 (+ 17h) 9/03 30/03 20/04 (+17h) 11/05 1/06 29/06

Concours de soupe Bio : organisation APE (Association des Parents d'élèves, date à venir)

Ciné-club : Vendredi 20h30 18/01 15/02 15/03 19/04 17/05 21/06

Concerts : dimanche 17h 20/01 31/03

Exposition photos: avril (date à préciser)

KING RIDE à la plage : week-end des 22 et 23 juin

Détails et informations dans le panneau « animations carollaises » rue Division-Leclerc

Les ASSOCIATIONS
CAROLLAISES
et leurs coordonnées sont
sur le nouveau site internet
de Carolles :

www.carolles.fr

Le projet
« Parcours des Peintres »



Après un long travail de sélection, de recherches et de validation des œuvres et des lieux sélectionnés, la mise en place des deux parcours du patrimoine artistique de Carolles est en voie de mise en place au printemps 2019.

A noter sur
votre agenda

CAROLLES
Vin chaud animation musicale

ÉDITION SPÉCIALE FÊTES

MARCHÉ
Gourmand

dimanche 23 décembre
De 9h à 13h

23 DÉCEMBRE - 17h

5€ la place
1 place gratuite
par carte d'adhérent à l'APE

**Café, chocolat chaud
et gâteaux sur place**

Renseignements :
06.72.84.11.57

Organisé par l'Association des Parents
d'Elèves de l'Ecole Marin Marie de
Carolles et le ciné club en Baie

Un film féérique
pour petits et grands !

Nos meilleurs vœux bienvenue à :

Alice ETSANS COSSON née le 14 janvier

Célestine FONTENEAU née le 15 septembre

Toutes nos félicitations pour leur mariage à :

Christine HALLET et Bernard LEMARIE le 17 février

Nathalie BURG et Laurent DANIEL le 21 avril

Danièle BOTHUAN et Henri FRABOULET le 15 juin

Marie HAYOT et Jean MILLET—SAUNIER de PRINGY le 21 août

Denise LOGIN et Christophe DELAGREE le 8 septembre

Catherine MOUROCQ et Francis CRESPIN le 20 octobre

Florence MONIER ET Patrick VANNIER le 3 novembre

Nos sincères condoléances aux proches de :

François ETCHEBERRY décédé le 22 décembre 2017

Joachim DE OLIVEIRA MAIA décédé le 18 février

Jules REBEL décédé le 23 février

Raymond LARTER décédé le 8 avril

Denyse FOURNIE veuve FRABOULET décédée le 23 avril

Claire MARGUERITTE veuve DRUGEON décédée le 23 juillet

Gaston BAZIN décédé le 11 novembre



Mairie: Tél. : 02 33 61 86 75 Site : www.ville-carolles.fr
mairie.carolles@wanadoo.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE
Lundi de 14h à 17h30
Mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Mercredi de 9h00 à 12h00
Jeudi de 8h30 à 12h30
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Réglementation jardinage et bricolage Arrêté préfectoral du 27 mars 1997

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
les samedis de de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Réglementation brûlage des végétaux Arrêté préfectoral du 8 février 2005

Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (végétaux à feuillages persistants — opposé à caduc, comme par exemple buis, cèdres, chênes verts, houx, lauriers, lierres, pins, thuyas..), de tonte et de fauche est **interdit en tout temps**.

Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à sept cm, est **toléré en dehors de la période du 1er avril au 31 octobre** à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes.

Entretien des haies et ordures : Tout riverain doit tailler sa haie et ses arbres débordant sur les trottoirs et la voie publique (c'est une question de civisme et de sécurité).

Collecte des ordures ménagères :

Elle s'effectue le lundi matin. **RAPPEL : Seuls les sacs transparents seront ramassés par le service de collecte.** Les conteneurs de déchets ménagers sont à disposition à l'ancienne Poste et chemin des Pendants et sur le parking de la mairie.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Montviron :

De novembre à février

Lundi, mercredi, vendredi, samedi :
8h30-12h, 13h30-17h

De mars à octobre

Lundi, mercredi, vendredi, samedi :
8h30-12h, 13h30-18h

Tel : 02 33 48 43 85

Réglementation sur la promenade des animaux :



Toute l'année : les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune, les déjections doivent être ramassées par les propriétaires.

Pendant la période du 1 juillet au 31 août :

les chiens même tenus en laisse sont interdits sur la plage.

les chevaux sont interdits d'accès à la plage de Carolles quelque soit le lieu d'accès.

Toutefois, la circulation et l'entraînement des chevaux attelés ou non, arrivant sur la plage de Carolles par Jullouville, sont autorisés de 6 h à 9 h du matin.

Le reste de l'année, ils sont autorisés toute la journée.

Toute l'année, ces autorisations se font sous réserve du respect des autres usagers de la plage.

Les déchets doivent être ramassés et récupérés.